

Anthropologie et Sociétés



Agnès FINE (dir.), Adoption. Ethnologie des parentés choisies. Paris. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998, vii + 309 p., fig., tabl., réf.

Renée-B. Dandurand

Nouvelles parentés en Occident
Volume 24, numéro 3, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015678ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/015678ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)
1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dandurand, R.-B. (2000). Compte rendu de [Agnès FINE (dir.), Adoption. Ethnologie des parentés choisies. Paris. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998, vii + 309 p., fig., tabl., réf.] *Anthropologie et Sociétés*, 24 (3), 158-160. <https://doi.org/10.7202/015678ar>

rituel, cela, disent-elles, aussi bien pour le personnel, pour qui il s'agit d'un patient, que pour les parents.

Chantal Collard
 Département de sociologie et d'anthropologie
 Université Concordia
 1455, boul. de Maisonneuve Ouest
 Montréal (Québec) H3G 1M8
 Canada
 ccollard@alcor.concordia.ca

Agnès FINE (dir.), *Adoption. Ethnologie des parentés choisies*. Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998, vii + 309 p., fig., tabl., réf.

Contrairement à ce qu'ont pu observer les anthropologues dans plusieurs sociétés dites exotiques, la tradition européenne de l'ère chrétienne n'a pas valorisé la pratique de l'adoption, notamment à cause de l'hostilité de l'Église envers cette pratique : cette dernière y aurait vu une menace indirecte à sa puissance temporelle et à l'institution du mariage (Goody 1985). En France, l'adoption est absente du droit à partir du haut Moyen-Âge avant d'être réinsérée dans le Code civil napoléonien. Depuis, elle est demeurée plutôt marginale jusqu'aux années 1970, alors qu'apparaissent de nouvelles pratiques (l'adoption internationale notamment) qui soulèvent avec force dans le débat public la question des relations entre parentés biologiques et sociales. Sur une période plus courte, on peut dire qu'en Amérique du Nord, le Québec a connu une évolution analogue.

Dans un ouvrage collectif issu d'une journée d'enseignement doctoral à l'Université de Toulouse, une dizaine de spécialistes de l'anthropologie du droit et de l'histoire présentent l'adoption sous diverses facettes. Le pluriel du titre indique une connotation large du terme et cache en fait des adoptions de trois types. 1) Au sens le plus étroit du mot, adopter, c'est prendre légalement un enfant pour fils ou pour fille : c'est le sens actuel connu de l'adoption d'un jeune enfant par un couple, sens auquel s'ajoutent diverses autres formes, l'adoption par des célibataires ou des couples homosexuels, l'adoption tardive, etc. ; c'est aussi, en Océanie ou dans la Grèce ancienne, l'adoption d'un enfant pour héritier. 2) Adopter c'est aussi traiter comme un apparenté, même en l'absence d'un cadre légal ou coutumier : c'est considérer le conjoint de sa mère comme un père ou encore traiter un collègue de travail comme un parent. 3) Dans un sens plus extensif, adopter c'est faire sien, choisir, élire : c'est par exemple créer un réseau relationnel privilégié dans sa parenté, reconstituer sa généalogie, ou c'est l'appropriation symbolique de l'enfant dans la branche paternelle ou maternelle. Formelles ou informelles, toutes ces parentés ont en commun de se situer aux marges de la parenté par le sang, qui, on le sait, a été fortement valorisée dans la culture euro-américaine (voir Schneider 1968, par exemple).

Les contributions de l'ouvrage sont présentées en deux volets. *Parentés électives et lignées* regroupe les articles portant sur les parentés des « sociétés lointaines et des sociétés européennes non encore affectées par le « désenchantement du monde » (p. 5). Dans un texte sur les Sulka de la Nouvelle-Bretagne, Monique Jeudy-Ballini oppose filiation par le sang et filiation par la nourriture, l'une « entachée de la honte attachée à la sexualité », l'autre considérée comme « acte social par excellence ». Aussi bien dans la Grèce antique

(Claudine Leduc) que dans la France ancienne d'avant 1960 (Agnès Fine), l'adoption n'est pas tant un don d'enfant, comme en Océanie, qu'une façon de pallier le manque de descendants dans la lignée. Mais dans la Grèce moderne (Bernard Vernier) et chez les Inuit (Bernard Saladin d'Anglure), pour hériter du patrimoine, l'adoption prend le sens d'une élection et d'une appropriation symbolique (c'est-à-dire par la nomination et le discours) des enfants d'un couple vers la lignée paternelle ou maternelle.

Le second volet de l'ouvrage, *Parentés électives et expression de soi*, introduit le lecteur aux formes nouvelles de l'adoption en Occident. Dans une approche centrée sur le Québec mais applicable à plusieurs pays, Françoise-Romaine Ouellette présente les usages contemporains de l'adoption, ses effets juridiques, les conceptions culturelles de la parenté qui la sous-tendent et l'évolution de ses représentations dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Elle y constate des transformations rapides, révélatrices, selon elle, de la modernisation du système familial en Occident. Par l'étude des contradictions que portent deux lois des dernières décennies touchant l'adoption en France, Michèle Laborde-Barbanègre soulève les « malaises » que suscitent à la fois la fragilisation de la filiation de l'enfant au gré des ruptures parentales et l'instabilité de la filiation paternelle. Observant la famille recomposée contemporaine, Agnès Martial montre comment la corésidence et l'acte de nourrir « fabriquent » de la parenté entre beaux-parents et beaux-enfants, entre demi- et quasi-frères et sœurs. Dans un texte sur la parenté, Véronique Moulinié montre que la parenté est un modèle de référence fort pour décrire certaines relations interpersonnelles. Enfin l'article de Sylvie Sagnes sur les pratiques des généalogistes amateurs révèle que ces derniers choisissent des ancêtres, en écartent d'autres, pour se tailler une « parenté sur mesure ». L'élection ici va presque jusqu'à contredire la parenté par le sang.

À première vue disparate, *Adoption. Ethnologie des parentés choisies* présente un ensemble d'articles favorisant une réflexion qu'on peut qualifier d'heuristique. Deux points méritent d'être signalés. Un premier : bien que différente dans son contenu et sa signification, l'élection, ou le choix de parenté, avait aussi sa place dans d'autres types de sociétés que la nôtre. Il ne s'agit donc pas d'une caractéristique entièrement nouvelle des sociétés occidentales contemporaines. Ce qui nous invite à raffiner nos analyses de la modernité de notre système familial. Deuxième constatation, que révèle bien l'approche comparatiste de cet ouvrage : la présence ou non d'une lignée des vivants et des morts dans le système de parenté, qu'elle se présente sous des formes structurelles ou symboliques, désigne bien une distinction tout à fait fondamentale entre les sociétés autres, dans l'espace ou le temps, et la nôtre, contemporaine et occidentale. Cet effacement de la lignée, qu'on peut aussi désigner comme une nucléarisation du système familial, porte autant une négation de l'au-delà qu'une toute nouvelle conception de la filiation et de la parentalité : les parents ne se placent pas « en relais d'une chaîne », mais se conçoivent comme « les inventeurs d'une progéniture qui leur appartient en propre » (p. 9). C'est donc une double continuité qui apparaît ici effacée : l'au-delà et l'histoire familiale.

Une dernière question parcourt en filigrane cet ouvrage, dans l'examen de ces parentés émergentes dans l'Occident contemporain : on ne se demande pas seulement ce qui relève de la modernité mais aussi ce qui s'enracine dans la spécificité historique de la culture euro-américaine. Si les sociologues ont jusqu'à maintenant donné grand crédit à la première partie de la question, cet ouvrage sur l'anthropologie comparatiste et historique apporte aussi une vue éclairante sur les racines spécifiques de la parenté occidentale.

Référence

SCHNEIDER D. M., 1968, *American Kinship : A Cultural Account*. Englewood Cliffs, Prentice Hall.

Renée-B. Dandurand
INRS-Culture et Société
3465, rue Durocher
Montréal (Québec) H2X 2C6
Canada

renee_b-dandurand@inrs-culture.quebec.ca

Adam KUPER, *Culture : The Anthropologists' Account*. Cambridge et Londres, Harvard University Press, 1999, 299 p., bibliogr., index.

Adam Kuper, qui a été formé dans l'anthropologie sociale britannique du début des années 1960, discute ici du projet central de l'anthropologie culturelle américaine d'après-guerre, dont il retrace la généalogie. Se présentant lui-même comme un « matérialiste modéré » ayant de vagues convictions sur les droits universels de l'homme, l'auteur dénonce l'idéalisme et le relativisme de la théorie culturelle moderne. Si l'argument classique boasiens pour le respect des différences culturelles dans une société juste peut être bénin en Amérique du Nord, il a pourtant abusivement servi de justification pour l'apartheid en Afrique du Sud. Ce constat fut l'une des raisons qui l'ont poussé à écrire son livre. Sans nier qu'une certaine forme d'explication culturelle puisse être utile, il rappelle que les forces politiques et économiques, les institutions sociales et les processus biologiques ne peuvent être ni ignorés, ni assimilés à des systèmes de connaissance et de croyance.

Le livre se divise en deux parties : « Généalogies » et « Expériences ». Dans la première, l'auteur raconte l'histoire du concept de culture dans les traditions française, allemande et anglaise, par l'intermédiaire de Lucien Febvre, Norbert Elias et Raymond Williams. Il fait ensuite la généalogie de la tradition américaine, en commençant par discuter des analyses d'Alfred Kroeber, Clyde Kluckhohn et Talcott Parsons, et de l'influence cruciale que ce dernier a exercée sur les anthropologues américains. Dans sa théorie de l'action, Parsons attribue à la psychologie l'étude de l'individu et de la nature humaine, à la sociologie l'étude des systèmes sociaux, et à l'anthropologie l'étude de ce qu'il a appelé le système culturel. Toutefois, plus les anthropologues s'engageaient dans ce nouveau domaine de spécialité, plus ils devenaient convaincus que la culture était beaucoup plus puissante que ne le prétendait Parsons. Dans les écrits des chefs de file de la génération suivante, Clifford Geertz, David Schneider et Marshall Sahlins, les sujets étudiés semblent d'une « spiritualité sans précédent », comme s'ils ne vivaient que pour les idées (p. 16). Dans la deuxième section, « Expériences », Kuper essaie de montrer que les travaux majeurs de ces trois auteurs peuvent être traités comme des expériences dans le déterminisme culturel.

D'après Kuper, l'analyse que fait Geertz dans son livre *Negara* constitue une métaphore éclairante de sa théorie de la culture traitée isolément de la vie sociale. Geertz y décrit une société dont la vie est gouvernée par les idées, exprimées en symboles, jouées en rituels. Alors que les opéras de la cour du théâtre-État dans ce Bali du dix-neuvième siècle sont au cœur de la vie sociale, la politique et l'économie n'y sont que de simples bruits de coulisses. Pour sa part, en déconstruisant la parenté, Schneider a monté le plus subversif